

Procès verbal

Le lundi 09 mars 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER.

Secrétaire de la séance : Thierry TORRES

Présents : Alain GARNIER, André LAURENT, Marie-Cécile RIVIERE, Françoise BAUZOU, Raphael GENZ, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO

Représentés : Jean DELHON représenté par Jacques VU-VAN

Absents et excusés : Sonia PORTET, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE

Ouverture de la séance à 19h11.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2026.
2. Approbation du CFU
3. Modification du règlement intérieur
4. Sécurisation BT s/P18 Balmajou – SDE09

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2026 (N° 2026_011)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 18 février 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Thierry TORRES.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 18 février 2026.**

Délibération : adoptée

Approbation du Compte Financier Unique (N° 2026_012)

Alain GARNIER, Maire, ne prenant part au vote, quitte la salle.

André LAURENT 1^{ER} Adjoint expose :

Conformément à l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Maire quitte la séance et le conseil siège sous la présidence d'André LAURENT, 1^{er} adjoint

Les résultats de l'exercice se résument ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		33 702,97 €	170 316,49 €	
Opération exercice	760 347,03 €	981 318,07 €	315 786,61 €	422 798,17 €
TOTAL	760 347,03 €	1 015 021,04 €	477 223,10 €	422 798,17 €
Résultat de clotûre		254 674,01 €	63 304,93 €	
Reste à réaliser			287 109,56 €	211 282,32 €
Résultat définitif		254 674,01 €		156 857,39 €

	TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	170 316,49 €	33 702,97 €
Opération exercice	1 076 133,64 €	1 404 116,24 €
TOTAL	1 246 450,13 €	1 437 819,21 €
Résultat de clotûre		191 369,08 €
Reste à réaliser	287 109,56 €	211 282,32 €
Résultat définitif		115 541,84 €

André LAURENT précise : Nous avons tenu à approuver le CFU avant les élections car c'est la retranscription de l'équipe sortante. Le budget a été géré raisonnablement car le réalisé est inférieur à ce qui était prévu. Cette année le résultat est différent car nous avons beaucoup de restes à réaliser avec la transformation de l'ancienne poste en cuisine collective.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le compte financier unique de l'exercice 2025 tel que présenté conjointement par l'ordonnateur (la commune) et le payeur (la DDFiP)**

Délibération : adoptée

Modification du Règlement Intérieur (N° 2026_013)

Madame Françoise BAUZOU, 3eme adjointe, présente :

La première version du règlement intérieur a été adoptée en septembre 2021. Il convient d'apporter les modifications suivantes :

Les trois agents techniques ont formulé par écrit une lettre demandant un aménagement de leurs horaires. Ils souhaitent bénéficier d'une journée libérée. Après en avoir débattu en présence des intéressés et pris en compte les nécessités de service (notamment de continuité du service public en cas d'aléas entre autres climatiques), il a été proposé l'aménagement suivant :

Sur un roulement de 3 semaines, chaque semaine un agent aura son vendredi libéré et en contrepartie les horaires de travail sont modifiés comme suit : de 8 heures à 12 heures et de 13h30 à 17 heures, de manière à assurer les 105 heures de travail (3 semaines à 35 heures).

Un calendrier prévisionnel sera communiqué à chaque agent.

Afin de faire le bilan de ce fonctionnement, l'expérimentation se déroulera du 1er janvier au 30 juin 2026. A l'issue de cette période, le maire pourra rétablir le fonctionnement actuel à savoir 35 heures par semaine. De même, si la commune, avant le terme prévu, devait être mise en difficulté par cet aménagement, l'expérimentation serait arrêtée immédiatement.

Cette proposition amènera le conseil à modifier l'article 5 § 3 qui précise que pour le service Administratif, le service Restauration scolaire Entretien et le service Technique le cycle hebdomadaire de travail des agents est fixé à 35 heures réparties sur 5 jours pour un agent à temps complet.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 17 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **D'ACCEPTER les modifications apportées au règlement intérieur**

Délibération : adoptée

Sécurisation BT s/P18 Balmaïou (N° 2026_014)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés pour la sécurisation BT s/P18 sur le hameau de Balmaïou.

Ces travaux relèvent du SDE09, à qui la commune a demandé une estimation de ces travaux. Le SDE09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 4 800 € H.T, maîtrise d'œuvre

du SDE comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Toutefois, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de ces travaux, et doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. A défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré :

- **DEMANDE au SDE la réalisation des travaux de Dépose liée à la sécurisation BT s/P18 à Balmajou**
- **PREND ACTE du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09**
- **S'ENGAGE à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux.**

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

Alain GARNIER
Président de séance

Thierry TORRES
Secrétaire de séance